



Fiche de poste

Intitulé du poste	Chef du Département de la Tarification
<p>Activités et tâches principales</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les méthodologies nécessaires pour la fixation de l'ensemble des tarifs prévus par la réglementation en vigueur et en assurer une revue périodique ; • Concevoir les modèles tarifaires appropriés pour la fixation de l'ensemble des tarifs prévus par la réglementation en vigueur ; • Assurer la collecte et la revue des données nécessaires au calcul des tarifs à fixer par l'ANRE ; • Animer le processus des consultations à mener avec les différentes parties prenantes du secteur de l'électricité et en assurer le suivi jusqu'à la publication des tarifs à fixer par l'ANRE ; • Proposer les modalités et conditions commerciales de rachat de l'excédent de l'énergie électrique produite à partir des sources d'énergies renouvelables par l'ONEE et les GRDs ; • Proposer, en lien avec les autres entités de l'ANRE, les conditions minimales applicables pour le calcul de l'énergie électrique produite, injectée et soutirée du réseau électrique national y compris la période de facturation, et la fixation de l'excédent de l'énergie produite par l'installation d'autoproduction et ce, après avis des gestionnaires du réseau électrique national ; • Participer, en lien avec le Département concerné au niveau de l'ANRE, à l'analyse des comptes communiqués par les GRDs ainsi que des clés de répartition à communiquer par ces derniers conformément à la loi n°48-15 ; • Proposer des modèles d'analyse de la tarification incitative à adopter si le cas se présente ; • Proposer et justifier les modalités de calcul du coût du capital à utiliser pour les besoins de la tarification ; • Tenir, en lien avec le Département concerné au niveau de l'ANRE, le compte de régularisation des charges et produits prévu pour les besoins des prochaines périodes tarifaires ; • Proposer des formules argumentées d'ajustement des tarifs à fixer par l'ANRE et ce, durant les périodes tarifaires ; • Rédiger les projets de décisions tarifaires à prendre par l'ANRE ; • Participer, en lien avec le Département concerné au niveau de l'ANRE, au suivi de la réalisation des programmes pluriannuels des investissements des gestionnaires de réseaux ; • Examiner la proposition du GRT que l'ANRE devra approuver concernant les règles et le tarif d'accès aux



	<p>interconnexions avec les réseaux électriques de transport de pays étrangers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler des avis sur les tarifs finaux de vente de l'énergie électrique pour l'administration habilitée en vertu de la réglementation en vigueur ; • Mener des études économiques ainsi que des études d'impact des décisions prises par l'ANRE sur le secteur de l'électricité ; • Rédiger des rapports périodiques sur les questions d'ordre économique et tarifaire entrant dans les compétences de l'ANRE.
Qualifications et compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes connaissances du marché national et international de l'électricité et de ses enjeux économiques, techniques et stratégiques ; • Connaissance de la réglementation en vigueur liée aux activités du secteur de l'électricité ; • Maîtrise de l'analyse micro et macro-économique ainsi que la modélisation économique et financière ; • Gestion des projets ; • Bon esprit d'analyse et de synthèse ; • Rigueur et sens d'organisation ; • Bonne communication écrite et orale ; • Aptitudes relationnelles et managériales ; • Maîtrise des outils de gestion ; • Maîtrise de l'Anglais est obligatoire ; • Maîtrise de l'Excel est obligatoire.
Formation	Bac+5 d'une grande école d'ingénieur ou de commerce ou ayant un diplôme de master en économie appliquée ou équivalent
Expérience	Minimum 10 ans d'expérience professionnelle

Pour les personnes intéressées, merci d'envoyer vos dossiers de candidature à l'adresse suivante : recrutement@anre.ma en mentionnant « Chef du Département T-2025 » en objet.

